

**CONDITIONS PARTICULIERES D'UTILISATION SFR CLOUD APPLICABLES EN MARTINIQUE,
GUADELOUPE ET GUYANE
DECEMBRE 2016**

Outremer Telecom est une Société par Actions Simplifiée au capital de 4 281 210, 30 €, sise ZI Jambette, 97282 LE LAMENTIN CEDEX (Martinique), immatriculée au RCS de Fort de France, sous le numéro 383 678 760, Numéro TVA intracommunautaire FR51383678760, et est notamment titulaire des droits d'exploitation portant sur la marque SFR en Martinique, Guadeloupe et Guyane Française (ci-après « SFR »).

Les présentes conditions particulières d'utilisation du service SFR Cloud s'appliquent à tout client en Martinique, Guadeloupe et Guyane Française, titulaire d'un forfait 4G conclu avec SFR, et qui remplit notamment les conditions d'éligibilité pour bénéficier de l'option SFR Cloud, telles que mentionnées dans les fiches d'information standardisées (ci-après « FIS »).

Les présentes conditions particulières d'utilisation sont acceptées par le Client à compter de l'installation de l'application SFR Cloud sur son terminal. Dès lors, les termes des présentes conditions particulières d'utilisation devront être intégralement respectés.

En cas de contradiction des dispositions entre les présentes conditions particulières d'utilisation, les conditions générales des forfaits/offres mobiles et Internet mobile et les FIS respectivement attachées à l'offre mobile du Client, ce sont les présentes conditions particulières d'utilisation qui prévalent.

ARTICLE 1 - DEFINITIONS

Le « Client » désigne toute personne physique ayant un Forfait 4G Eligible sur le Territoire et ayant activé dans les conditions prévues aux présentes le Service proposé par SFR, étant précisé qu'en tout état de cause il agit en qualité de consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la consommation.

Le « Territoire » désigne les départements d'outre-mer au sein desquels SFR offre, sur son réseau, ses services et produits mobile, à savoir la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane Française.

L'« Espace de Stockage » désigne l'espace du Service mis à disposition du Client par SFR, permettant le stockage à distance d'une quantité de données, étant précisé que cet espace est strictement limité au Volume Data.

Le(s) « Forfait(s) 4G Eligible(s) » désigne(nt) le(s) forfait(s) mobile(s) 4G souscrit par le Client et commercialisé(s) par SFR sur le Territoire, auquel/auxquels sont applicables les conditions générales des forfaits/offres mobiles et Internet mobile ainsi que les FIS, et permettant au Client d'accéder au Service depuis son Terminal dans les conditions prévues aux présentes.

Le « Service » ou « service SFR Cloud » désignent les prestations de stockage, rapatriement des données, encadrées par les présentes et accessible le cas échéant depuis l'application SFR Cloud et/ou par tout autre moyen mis en place par SFR.

Le « Terminal » désigne les smartphones, tablettes et/ou ordinateur(s) (fixe et portable).

Le « Volume Data » désigne la quantité d'octets limitée et attribuée par SFR au Client ayant souscrit à un Forfait 4G Eligible, et qui lui permet le cas échéant d'utiliser l'Espace de Stockage dans les conditions prévues aux présentes. Pour connaître la quantité d'octets précitée, le Client se référera aux FIS applicables au Forfait 4G Eligible.

ARTICLE 2 - OBJET

Les présentes conditions particulières d'utilisation ont pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles SFR propose au Client d'accéder depuis le Territoire au service SFR Cloud.

Ce Service n'est accessible qu'au Client titulaire d'un Forfait 4G Eligible et muni d'un Terminal et/ou d'une carte SIM compatible 4G.

Ce Service permet au Client :

- de stocker les données (photos, vidéos, musiques, fichiers bureautiques,...), conformes aux présentes, qu'il aura sélectionnées sur le disque dur de son Terminal, sur l'Espace de Stockage mis à sa disposition par SFR,
- de gérer à distance ces données notamment au moyen de l'application smartphone,
- de les rapatrier sur son Terminal et/ou de les mettre à disposition du (des) destinataires qu'il aura identifié(s) par leurs coordonnées de messagerie électronique, en lui/leur permettant de le(s) télécharger sur son (leur) propre Terminal.

L'Espace de Stockage alloué au Client, les conditions d'accessibilité et d'activation du Service ainsi que la tarification du Service sont décrits dans les FIS.

Le Client est informé que ce Service est exclusivement réservé au stockage et à la mise à disposition de données libres de droit ou pour lesquelles le Client détient les droits de diffusion ou de reproduction, de communication et de mise à disposition du public, sous réserve des exceptions propres au droit de copie privée et de diffusion dans le cadre du cercle de famille.

L'utilisation du Service suppose l'acceptation préalable et sans réserve des présentes conditions, ce que le Client reconnaît et accepte en ayant coché la case prévue à cet effet au sein de son espace client en ligne accessible sur le site www.sfrcaraibe.fr.

ARTICLE 3 - MODALITES D'ACCES AU SERVICE

Les présentes conditions particulières d'utilisation prennent effet à compter de l'activation du Service par le Client avec leur acceptation préalable dans les conditions prévues à l'article 2 des présentes, pour une durée indéterminée tant que son offre mobile reste éligible au Service et/ou n'est pas résiliée.

Le Service est disponible pour le Client jusqu'à la résiliation de son Forfait 4G Eligible ou jusqu'au changement de son Forfait 4G Eligible vers une offre mobile non éligible. Le Client aura alors, pendant trente (30) jours, le droit restreint de consultation des fichiers présents sur l'Espace de Stockage (ainsi que leur téléchargement sur son Terminal), mais ne pourra les modifier ou en ajouter.

La connexion au Service sera décomptée du Volume Data du Forfait 4G Eligible. Le décompte se fera sur le Volume Data en cas de connexion au réseau de SFR depuis le Forfait 4G Eligible du Client.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DU CLIENT

4.1. Afin d'assurer la confidentialité des données stockées, SFR demandera au Client, lors de la mise en place du Service et pour ses accès ultérieurs, de s'authentifier à l'aide de son identifiant client ("login") et d'un mot de passe strictement personnel. Le Client s'engage à les conserver et s'interdit de les communiquer aux tiers. Le Client est seul responsable des conséquences résultant de la communication de son mot de passe et/ou de son identifiant à tout tiers aux présentes, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourront être réclamés par SFR pour le préjudice éventuellement subi de ce fait.

4.2. Le Client procédera lui-même à la mise en place des contenus et à leur téléchargement sur et depuis l'Espace de stockage. Le Client est informé et accepte de déposer et de télécharger les contenu(s) sous son entière et unique responsabilité et en toute connaissance de cause. **AFIN D'EVITER LA PERTE OU L'ALTERATION DE SES CONTENU(S), LE CLIENT DECLARE AVOIR EFFECTUE UNE SAUVEGARDE SUR UN SUPPORT FIABLE ET PERENNE AVANT LEUR MISE EN LIGNE ET LEUR PARTAGE.**

4.3 Le Client reconnaît que le Service est destiné à un usage strictement personnel dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables. L'accès à l'Espace de Stockage du Service est réservé à un usage exclusif et non commercial du Client, ainsi qu'aux personnes avec lesquelles le Client partage le contenu. Le Client pourra autoriser l'accès à ses contenus téléchargés dans l'Espace de Stockage du Service aux personnes qu'il aura personnellement sélectionnées. Le Client pourra choisir le mode de partage des fichiers et la durée d'accès aux fichiers partagés.

4.4 Le Client s'engage à utiliser le Service dans le strict respect des lois et règlements en vigueur. Le Client s'interdit notamment de stocker sur l'Espace de Stockage tout fichier à caractère pédophile, diffamatoires et/ou injurieux, appelant à la haine raciale ou religieuse, faisant l'apologie de crimes de guerre. Il s'engage par ailleurs à respecter strictement les dispositions du Code de la propriété intellectuelle. Il est à cet égard rappelé que : **TOUTE REPRODUCTION ET/OU COMMUNICATION ET/OU MISE A DISPOSITION DE TIERS D'UNE ŒUVRE SANS DETENTION DES DROITS CORRESPONDANTS CONSTITUE LE DELIT DE CONTREFACON SANCTIONNE PAR LES ARTICLES L.335-2 ET SUIVANTS DU CODE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE. AU TERME DE L'ARTICLE L.335-4 DU MEME CODE, EST PUNI DE TROIS (3) ANS D'EMPRISONNEMENT ET DE TROIS CENT MILLE (300 000) EUROS D'AMENDE TOUTE FIXATION, REPRODUCTION, COMMUNICATION OU MISE A DISPOSITION DU PUBLIC, A TITRE ONEREUX OU GRATUIT, OU TOUTE TELEDIFFUSION D'UNE PRESTATION, D'UN PHONOGRAMME, D'UN VIDEOGRAMME OU D'UN PROGRAMME, REALISEE SANS L'AUTORISATION, LORSQU'ELLE EST EXIGEE, DE L'ARTISTE INTEPRETE, DU PRODUCTEUR DE PHONOGRAMMES OU DE VIDEOGRAMMES OU DE L'ENTREPRISE DE COMMUNICATION AUDIOVISUELLE.**

4.5 Le Client s'engage à ne pas télécharger ou transmettre de contenus contenant ou susceptibles de contenir des virus ou des programmes qui détruisent les données ou susceptibles de porter atteinte au Service et/ou de perturber le fonctionnement du Service ou de porter un quelconque préjudice aux autres Clients du Service et/ou à SFR.

ARTICLE 5 - OBLIGATIONS DE SFR

5.1. SFR mettra en œuvre tous les moyens techniques raisonnablement envisageables afin d'assurer un hébergement sécurisé de l'Espace de Stockage et des données qu'ils contiennent contre toute intrusion malveillante (piratage, vol de données...). Néanmoins, la mise à disposition et/ou l'accès par téléchargement à tout fichier (ou toute donnée) présent(e) sur l'Espace de Stockage est réalisé(e) sous la seule responsabilité et aux seuls risques et périls du Client. SFR conseille fortement au Client d'installer sur son Terminal un anti-virus susceptible d'identifier et de détruire les fichiers et/ou les données infectés. En aucun cas, SFR ne pourra être tenue pour responsable des conséquences du téléchargement par le Client d'un fichier et/ou d'une donnée vérolé/corrompu. A ce titre, il est également recommandé au Client de recourir à un anti-virus (i) sous licence officielle, édité et commercialisé par une société notoirement reconnue pour son expertise en matière de résolution et/ou destruction d'anomalie informatique affectant tout ou partie d'un fichier et/ou d'une donnée telle que les vers, virus, programmes malveillants (type « malware »), et (ii) régulièrement mis à jour par son éditeur.

5.2. SFR mettra en œuvre tous les moyens raisonnablement envisageables afin d'assurer la restitution au Client sur son équipement informatique ou sur tout autre équipement informatique similaire ou compatible, des données qu'il aura stockées sur son Espace de Stockage dans les meilleurs délais, sous réserve d'un fonctionnement normal du réseau Internet et en l'absence de toute interruption de service rendue nécessaire par des opérations de maintenance, réparation ou évolution. SFR aura rempli son obligation de restitution dès lors que l'ensemble des données visées à l'alinéa précédent aura été mis à la disposition du Client sur le réseau Internet.

5.3. SFR assurera la maintenance du Service.

5.4. SFR s'interdit de prendre connaissance des données et fichiers stockés sur l'Espace de Stockage. Sous réserve des dispositions légales/réglementaires applicables aux hébergeurs et fournisseurs de service de stockage et de mise à disposition de données en ligne, SFR mettra en œuvre tous les moyens techniques raisonnablement envisageables dans le cadre d'un Service comportant à la fois une prestation de stockage et de mise à disposition de données, pour assurer et respecter, faire assurer et faire respecter par ses cocontractants la plus stricte confidentialité sur l'existence et le contenu des fichiers et données stockés par l'intermédiaire du Service.

ARTICLE 6 - RESPONSABILITE

6.1. Le Client reconnaît et accepte que le réseau Internet ou tout autre réseau utilisé aux fins de transmission des données stockées puisse être saturé et/ou que les données échangées au moyen du réseau puissent être détournées et conséquemment, dégage SFR de toute responsabilité à cet égard. De même, la responsabilité de SFR ne saurait être engagée du fait des interférences de tiers dans les systèmes de communication et de transmission du Client ou des dysfonctionnements ou arrêt du Service dus à des négligences, à des fautes ou à un acte quelconque du Client ou d'un tiers des présentes conditions particulières d'utilisation. SFR ne pourra notamment être tenue pour responsable de toute défaillance lors de la réception des données, dès lors que ces défaillances résulteraient des techniques de filtrage et/ou de blocage mis en place par des intermédiaires techniques, tels que les fournisseurs d'accès, extérieurs aux présentes conditions particulières d'utilisation. Dans le cas où le Client constaterait de telles défaillances, il est invité à se rapprocher de son fournisseur d'accès à Internet.

6.2. Le Client reconnaît et accepte que le Service n'ayant pour objet que de stocker des données et de restituer/transmettre ces données/fichiers sur le réseau Internet, SFR ne peut être tenue pour responsable des conséquences résultant de la perte de toute données ou de tout fichier qui résulterait d'une défaillance du réseau Internet, sur lequel SFR n'exerce aucune maîtrise.

6.3. Lors du rapatriement des fichiers et données, il appartient au Client de tester et de vérifier que ceux-ci sont en tout point conformes aux fichiers et données prétendument sauvegardés et qu'ils s'intègrent correctement sur les applications informatiques d'origine ou sur des applications informatiques en tout point similaires. SFR ne pourra être tenue pour responsable de tout préjudice résultant directement ou indirectement de la perte de ces données, tels perte d'une chance, perte de clientèle ou tout autre préjudice supposé ou établi, dès lors que l'absence d'information prive SFR de la possibilité de procéder à une nouvelle restitution des données épurées des anomalies initialement constatées dans un délai permettant d'éviter ou de limiter le préjudice invoqué par le Client.

6.4. Les données et fichiers, sur l'Espace de Stockage, restent la pleine et exclusive propriété du Client. SFR n'est pas en mesure et s'interdit de contrôler l'ensemble des données et fichiers stockés et/ou circulant depuis/vers son Espace de Stockage. En conséquence, SFR ne saurait être tenue pour responsable de la présence sur l'Espace de Stockage ou de la restitution sur le Terminal du Client, de données et/ou fichiers obtenus frauduleusement et/ou interdits par la loi ou les règlements. Le Client détient seul la possibilité de choisir ou non d'enregistrer ces fichiers et/ou données, de les conserver, de les partager, de les envoyer ou de les détruire, et assume seul la responsabilité de ses choix. Le Client est informé que SFR est tenue de collaborer avec toute autorité judiciaire dûment mandatée pour contrôler, voire éliminer le cas échéant, les données et/ou fichiers stockés sur l'Espace de Stockage.

6.5. Le Client est informé et accepte que tout ou partie du Service peut, pour des raisons de réparation, évolution ou maintenance, être momentanément interrompu. SFR ne peut être tenue pour responsable des conséquences résultant pour le Client de toute autre interruption liée aux opérations de maintenance ou d'évolution, et s'engage à rétablir le Service dans les meilleurs délais.

6.6. SFR ne saurait être tenue pour responsable de défauts et/ou d'interruption du Service dans les cas de force majeure tels que définis à l'article 10 des présentes.

6.7. Le Service n'a pas pour objet de stocker des données et/ou fichiers ayant une valeur importante et n'est en tout état de cause pas compatible avec le stockage de données ou de fichiers dont la valeur est supérieure à un (1) mois de facturation du Forfait 4G Eligible, sauf dispositions contraires prévues dans les FIS. Le Client s'interdit en conséquence de stocker des données et fichiers d'une valeur supérieure à un (1) mois de facturation, sauf dispositions contraires prévues dans les FIS. En tout état de cause, l'obligation de SFR dans le cadre des présentes conditions particulières d'utilisation se limite à la restitution de données et de fichiers ayant une valeur inférieure ou égale à un (1) mois de facturation. La responsabilité de SFR en cas de défaillance du Service ne pourra par ailleurs excéder le montant des sommes versées par le Client en contrepartie du Service au cours du mois précédant l'évènement servant de référence aux calculs.

6.8. SFR se réserve le droit de mettre en place des barrières techniques limitant le nombre, le type et/ou la taille des données échangées afin de limiter les usages abusifs ou détournés du Service. En cas de mise en place de ces restrictions, le Client sera informé des limitations techniques apportées à l'utilisation du Service sur la page web dudit Service, sur www.sfrcaraibe.fr. Le Client pourra désactiver l'option au terme du mois au cours duquel ces nouvelles barrières techniques auront été mises en place, conformément aux modalités prévues à l'article 8 des présentes, dans le cas où il considérerait que le Service n'est plus conforme à ses attentes. Le Client reconnaît en outre que la suppression à son initiative de l'application relative au Service sur son Terminal ne désactive pas l'option tant qu'il n'a pas réalisé les modalités prévues à cet effet à l'article 8.2 des présentes.

ARTICLE 7 - CONDITIONS FINANCIERES

7.1 Tarification

Les coûts de connexion pour l'utilisation du Service sur réseau mobile sont décomptés du Forfait 4G Eligible du Client selon les modalités précisées dans les FIS.

7.2 : Modalités de paiement

Le paiement est réalisé via les modalités de paiements prévues dans les conditions générales applicables au Forfait 4G Eligible du Client.

ARTICLE 8 - RESILIATION

8.1. Sauf disposition contraire, les présentes conditions particulières d'utilisation pourront être résiliées de plein droit par SFR selon les dispositions prévues à l'article « Résiliation » des conditions générales des forfaits/offres mobiles et Internet mobile.

8.2. Le Client peut également résilier à distance via son Terminal le Service à tout moment à partir de son compte accessible depuis le site www.sfrcaraibe.fr, étant précisé que la résiliation prendra effet à la fin du cycle de facturation en cours.

8.3. En cas de résiliation, de cessation du contrat relatif au Forfait 4G Eligible conclu avec SFR ou de changement pour une offre non éligible au présent Service, pour quelle que cause que ce soit, les droits du Client seront retréints à la consultation et au téléchargement sur son Terminal, des données et fichiers stockés dans l'Espace de Stockage. Le Client ne pourra plus les modifier ou en ajouter, pendant trente (30) jours, avant suppression définitive. Au terme de ce délai de trente (30) jours, toutes les données du compte du Client concerné seront définitivement supprimées.

8.4. En cas de cessation définitive de la fourniture du Service par SFR, le Client sera informé un (1) mois avant la date effective de cessation afin de pouvoir récupérer ses fichiers et données sur l'Espace de Stockage.

8.5. Passé les délais visés aux paragraphes précédents, SFR sera en droit de détruire l'ensemble des données et fichiers du Client, sans préavis, et sans que ce dernier puisse faire valoir un quelconque préjudice de ce fait.

8.6. En l'absence d'utilisation du Service pendant une période de six (6) mois, SFR pourra désactiver le compte du Client après l'avoir averti de cette action au minimum un (1) mois auparavant par courrier électronique à l'adresse qui lui a été communiquée par le Client lors de l'activation du compte et/ou lors de la souscription du Forfait 4G Eligible.

ARTICLE 9 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Dans le cadre de l'exécution des présentes, SFR concède au Client un droit d'utilisation du ou des logiciels nécessaires à l'utilisation du Service dans les conditions prévues aux présentes. Ce droit d'utilisation ne peut être détaché du présent Service.

ARTICLE 10 - FORCE MAJEURE

SFR ne pourra pas être tenue pour responsable de l'inexécution partielle ou totale de ses obligations ou de tout retard dans l'exécution de celles-ci, si cette inexécution ou ce retard ont été provoqués par la survenance d'événements imprévisibles, raisonnablement irrésistibles et extérieurs, conformément aux dispositions prévues par le Code civil permettant de qualifier la force majeure ainsi que les critères retenus par la jurisprudence de la Cour de cassation. Seront notamment considérés comme éléments imprévisibles, irrésistibles et extérieurs, une décision gouvernementale, une guerre, une guerre civile, un sabotage, une inondation, une perturbation dans les sources d'approvisionnement (tels que, par exemple et sans que cette liste soit limitative, les minutes de télécommunication, l'électricité et l'essence), une épidémie, une grève, un lock-out, un arrêt ou un incident de machines, un ou plusieurs virus informatiques, une attaque d'un ou plusieurs pirates, un incendie, une explosion ou tout autre événement indépendant du contrôle de SFR et que cette dernière n'aura pu raisonnablement éviter ou surmonter.. Si le retard causé par la force majeure dépasse quatre-vingt-dix jours (90), chaque partie pourra résilier les présentes. Le paiement restera dû le cas échéant pour les obligations déjà accomplies et les parties solderont leurs comptes en conséquence, sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 11 - DISPOSITIONS GENERALES

Dans l'éventualité où l'une quelconque des dispositions des présentes serait déclarée nulle ou sans effet, de quelque façon et pour quelque motif que ce soit, elle sera réputée non écrite et n'entraînera pas la nullité des autres dispositions des présentes conditions particulières d'utilisation.

Le Client agit en son nom propre et pour son propre compte. Il n'a ni le pouvoir, ni l'autorisation d'engager SFR de quelque façon que ce soit. Aucune des dispositions des conditions particulières d'utilisation ne pourra être interprétée comme créant, entre le Client et SFR un mandat, une filiale, une relation d'agent ou d'employé à employeur.

Le Client reconnaît et accepte expressément que SFR puisse être amenée à sous-traiter à un ou plusieurs tiers une partie des obligations des présentes conditions particulières d'utilisation. Dans cadre des traitements précités, SFR pourra recourir à des prestataires agissant pour son compte et sous sa responsabilité. Si ces prestataires sont situés en dehors de l'Union européenne, ils auront alors, dans le cas prévu par la Décision de la Commission européenne 2002/16/CE du 27 décembre 2001, préalablement signé des « clauses contractuelles types ». Le recours à ces prestataires n'a lieu que s'il est nécessaire à la bonne exécution des présentes conditions particulières d'utilisation passé entre SFR et le Client. Le Client ne peut céder ces conditions particulières d'utilisation avec les droits et obligations y afférents.

SFR est autorisée, à son entière discrétion et sans préavis, à céder le bénéfice des présentes conditions particulières d'utilisation ou l'un quelconque de ses droits en vertu des présentes à tout tiers de son choix.

ARTICLE 12 - LOI APPLICABLE

Les présentes conditions particulières d'utilisation sont soumises à la loi française.